

LA FORMATION :

Horaires des enseignements communs :

<u>Matières</u>	Horaire par élèves (Première)	Horaire par élèves (Terminale)
Français	3h	/
Philosophie	/	2h
Histoire-Géographie	1h30	1h30
Éducation morale et civique (EMC)	18h annuelles	18h annuelles
Langues vivantes A+B et ETLV (1)	4h (dont 1h d'ETLV)	4h (dont 1h d'ETLV)
Éducation physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	3h	3h
Accompagnement personnalisé (2)	<i>En fonction des besoins</i>	<i>En fonction des besoins</i>
Accompagnement aux choix de l'orientation	(3)	(3)
Vie de classe	<i>En fonction des besoins</i>	<i>En fonction des besoins</i>

Horaires des enseignements de spécialité :

<u>Matières</u>	Horaire par élèves (Première)	Horaire par élèves (Terminale)
Physique-Chimie pour la santé	3h	
Biologie humaine	5h	
Chimie biologie humaine		8h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h

Notes :

→ 1 - La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale.

L'enseignement technologique en langue vivante avec un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

→ 2 - Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

→ 3 - 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

Horaires des enseignements optionnels :

→ L'élève peut suivre 2 enseignements optionnels au maximum parmi les suivants ;

→ En outre, l'élève peut suivre, en classe de première et terminale, un atelier artistique d'une durée de 72 h annuelles.

<u>Matières</u>	Horaire par élèves (Première)	Horaire par élèves (Terminale)
Arts (4)	3h	3h
Éducation physique et sportive	3h	3h
Langues des signes française	3h	3h

→ 4 - Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre

